



16 juin 2016

(16-3277)

Page: 1/1

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

## NOTIFICATION

### *Addendum*

La communication ci-après, datée du 15 juin 2016, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

---

INTITULÉ: Programme d'économie d'énergie: normes d'économie d'énergie pour les chargeurs de batteries

ORGANISME: *Office of Energy Efficiency and Renewable Energy, Department of Energy* (Office de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables du Département de l'énergie)

ACTION: Règle finale

RÉSUMÉ: La Loi de 1975 sur la politique énergétique et les économies d'énergie (EPCA) modifiée prescrit des normes d'économie d'énergie pour divers biens de consommation et pour certains équipements commerciaux et industriels, notamment les chargeurs de batteries. L'EPCA dispose aussi que le Département de l'énergie (DOE) des États-Unis doit déterminer si des normes d'économie d'énergie fédérales pour un type de produit ou équipement donné seraient technologiquement faisables et économiquement justifiées et si elles entraîneraient des économies d'énergie significatives. Le 27 mars 2012, le DOE a publié un avis de proposition de réglementation (NOPR) relatif à l'établissement de normes d'économie d'énergie pour les chargeurs de batteries. En réponse à des observations présentées par des parties intéressées, le DOE a actualisé son analyse et a révisé l'approche qu'il avait proposée. Il a ensuite publié un avis supplémentaire de proposition de réglementation (SNOPR) le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Après avoir examiné toutes les observations présentées par les parties intéressées en réponse au SNOPR, le DOE adopte les normes d'économie d'énergie proposées pour les chargeurs de batteries dans la règle finale notifiée. Le DOE a déterminé que ces normes se traduiront par des économies d'énergie significatives et qu'elles sont technologiquement faisables et économiquement justifiées.

CALENDRIER: La date d'entrée en vigueur de cette règle est le 12 août 2016. La conformité aux normes adoptées établies pour les chargeurs de batteries dans cette règle finale est requise à compter du 13 juin 2018.

[https://members.wto.org/crnattachments/2016/TBT/USA/16\\_2362\\_00\\_e.pdf](https://members.wto.org/crnattachments/2016/TBT/USA/16_2362_00_e.pdf)

---